

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le jeudi 13 novembre 2008, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Carmen Blouin, Jacques Drolet, Lina Labbé et Lauréanne Dion sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Résolution – Autorisation de dépenses pour : études géotechniques, relevés de terrains et complément d'études requis par le projet de réseau d'égout.
3. Résolution - Programmation des travaux partielle révisée 2008.
(Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale)
4. Période de questions.
 - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur les résolutions.
5. Levée de la séance.

08-133 Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jacques Drolet et appuyée par Lina Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

08-134 Item 2 **Résolution – Autorisation de dépenses pour : études géotechniques, relevés de terrains et complément d'études requis par le projet de réseau d'égout.**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans connaît différents problèmes d'odeur de salubrité publique causés par les exutoires d'égouts sanitaires et unitaires qui se rejettent directement dans les fossés et qui constituent des sources importantes d'insalubrité et de pollution du milieu;

Attendu que d'après une étude réalisée en 2000 pour le MAMM, 88 % des puits individuels sont contaminés;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit se doter d'un système de collecte et de traitement des eaux usées afin de régler les problèmes identifiés;

Attendu que la réalisation de ce projet requiert des études préliminaires;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire utiliser les sommes prévues par le programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour la réalisation de ces études;

En conséquence

Il est proposé par Lauréanne Dion, appuyé par Carmen Blouin

Et

Il est résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans autorise la réalisation : d'études géotechniques pour la somme de 10 000 \$, de relevés de terrain pour la somme de 10 000 \$ et des compléments d'études pour la somme de 20 000 \$;

Que monsieur Yoland Dion, maire et monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous documents se rapportant à la réalisation de ces études;

Que la présente résolution soit conditionnelle à l'obtention d'une confirmation écrite de l'accord du ministère des Affaires municipales et des Régions en ce qui concerne l'obtention des sommes à partir du programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (Travaux de priorité 1);

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

08-135

Item 3 Résolution - Programmation des travaux, partielle révisée 2008.

(Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale)

Attendu que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance du « *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* » et de ses annexes;

Attendu que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

En conséquence :

Il est proposé par Lina Labbé et appuyé par Jacques Drolet

Et

Il est résolu :

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coût de toutes sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

Que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux, partielle révisée du 13 novembre 2008 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et des Régions;

Que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 4 **Période des questions.**

- Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur les résolutions.

08-136

Item 5 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par Carmen Blouin il est 20 h 45.